



HONORAIRES D'AGENCE TARIFS AU 01.01.2017

TRANSACTION SUR IMMEUBLE :

- Vente inférieure à 100.000 € : forfait de 8000 € TTC
- Entre 100.001 et 250.000 € : 6.5% TTC
- Entre 250.001 et 400.000 € : 5.5% TTC
- Au delà de 400.000 € : 5% TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL :

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50.000 € : forfait de 5000 € ht
- Cession supérieure à 50.001 € : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION :

- Honoraires à la charge du bailleur : 15 € ttc / m2
- Honoraires à la charge du locataire : 15 € ttc / m2
- Pour les appartements inférieurs à 30 m2 : minimum forfaitaire de 500.00 € ttc à la charge du bailleur

Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier du locataire – la rédaction du bail – l'état des lieux d'entrée

- Location d'un local commercial : 10% HT du loyer hors charge triennal à la charge du preneur

Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire

GESTION :

- Encaissement mensuel inférieur à 1000 € : 7.00 % TTC
- Encaissement mensuel supérieur à 1000 € : 6.00 % TTC
- Option : Paiement des charges de copropriété : 1,20 % TTC
- Option : Assurance loyers impayés : 2.5 % TTC

TVA en vigueur au 01.01.2017 : 20%